DEPARTEMENT DU PUY DE DOME

ARRONDISSEMENT DE CLERMONT-FERRAND



DÉLIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 15 FÉVRIER 2024 N° 2024.02.04

Conseillers en exercice	33	L'an deux mille vingt quatre, le quinze février à 20:00, le
Présents Absents représentés	27 6	Conseil Municipal de la Commune de BEAUMONT s'est réuni en séance ordinaire à la Mairie, après convocation légale du jeudi 08 février 2024, sous la présidence de M. Jean-Paul
Absents non représentés	0	CUZIN, Maire.

Étaient présents :

Jean-Paul CUZIN, Patrick NEHEMIE, Nadine DAMBRUN, Christian DURANTIN, Christine LECHEVALLIER, Martine MÉZONNET, Michel PRÉAU, Hervé GRANDJEAN, Cristina MESLET, Philippe ROCHETTE, Aîcha GASSER, Béatrice STABAT-ROUSSET, Francis GAUMY, Josiane MARION, Jean-François VIGUÈS, Françoise MASSOUBRE, Vivien GOURBEYRE, Aurélien BAZIN, Olivier DEVISE, François ULRICH, Dominique MOLLE, Jean-Pierre COGNERAS, Alain DUMEIL, Damien MARTIN, Josiane BOHATIER, Aline FAYE, Jean-François MAUME

Absents représentés :

Guy PICARLE représenté par Jean-Paul CUZIN
Yaëlle MATHIEU-PÉGART représentée par Jean-François VIGUÈS
Valérie BERTHÉOL représentée par Patrick NEHEMIE
Damien PESSOT représenté par Hervé GRANDJEAN
Hélène VEILHAN représentée par François ULRICH
Isabelle FOURTIC représentée par Olivier DEVISE

Hervé GRANDJEAN a été nommé secrétaire de séance.

Envoyé en préfecture le 20/02/2024

Reçu en préfecture le 20/02/2024

Publié le

ID: 063-216300327-20240215-CC2024_02_04-DE

RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2024 - TENUE DU DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES

Vu, la loi n°2015-991 portant Nouvelle organisation territoriale de la République;

Vu, l'article L. 2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu, le rapport d'orientations budgétaires 2024 ci annexé,

Vu la présentation de la note de synthèse à la Commission Finances et Vie économique du 05 février 2024 ;

Considérant la nécessité de prendre acte de la tenue d'un débat d'orientations budgétaires sur la base d'un rapport dans les dix semaines précédents le vote du budget,

Le Conseil Municipal:

- PREND ACTE de la tenue du débat budgétaire 2024 au regard du rapport ci annexé.

LE MAIRE Jean-Paul CUZIN

Envoyé en préfecture le 20/02/2024 Reçu en préfecture le 20/02/2024 52LO

ID: 063-216300327-20240215-CC2024_02_04-DE

Envoyé en préfecture le 20/02/2024

Reçu en préfecture le 20/02/2024

Publié le

ID: 063-216300327-20240215-CC2024_02_04-DE

RAPPORT D'ORIENTATION BUDGÉTAIRE 2024

Conseil Municipal du 15 février 2024





RAPPORT D'ORIENTATION BUDGÉTAIRE 2024

I.	Contexte général : situation économique et financière	3
	A. La situation économique et financière	3
	B. Le contexte des Finances Publiques	4
-	1. <u>La fiscalité territoriale</u>	4
2	2. <u>La Dotation Globale de Fonctionnement (DGF)</u>	4
2	3. Les outils mis en place pour répondre au contexte économique	4
4	4. <u>Le recours au marché financier</u>	4
		-
H.	Les grandes orientations du Budget Principal	5
	A- Le Compte Administratif prévisionnel 2023 et l'affectation théorique du résultat	5
	A-1 Section de fonctionnement - Dépenses	5
	A-2 Section de fonctionnement – Recettes	7
	A-3 Une dette inchangée mais subissant la conjoncture	9
	A-4 Analyse rétrospective de la santé financière du Budget Principal	9
	A-5 Une section d'Investissement excédentaire	12
	A-6 Conclusion au regard des indicateurs de gestion.	12
	B- Les orientations budgétaires retenues pour 2024	14
	B-1 / Les actions prévues au Budget 2024	14
	B-2 /Cadrage de la section de fonctionnement	16
	B-3 / Pilotage des ressources humaines	19
	B-4 Cadrage de la section d'investissement	21
	B-4-a/ Les dépenses d'investissement 2024	21
	B-4-b/ Les recettes d'investissement 2024	21
	B-4- c/ Le recours à l'emprunt	21
III.	Perspectives financières et PPI	22
,	A- Résumé du Plan Pluriannuel d'Investissements	22
1	B- Pilotage de l'investissement avec l'outil des AP/CP	23
(C- Conclusion de l'analyse prospective du PPI	24
ı	D- Evolution prévisionnelle de l'encours de dette	25

Reçu en préfecture le 20/02/2024

Publié le

ID: 063-216300327-20240215-CC2024_02_04-DE

RAPPORT D'ORIENTATION BUDGÉTAIRE 2024

Cadre juridique du rapport d'orientation budgétaire

Le Rapport d'Orientation Budgétaire (ROB) représente une étape substantielle de la procédure budgétaire des collectivités et doit permettre d'informer les élus sur la situation économique et financière de leur collectivité afin d'éclairer leur choix lors du vote du budget primitif.

Objectifs du ROB

Discuter des orientations budgétaires de la collectivité

Informer sur la situation financière

Référence réglementaire

Le Rapport d'Orientation Budgétaire est une étape obligatoire depuis la loi de février 1992, l'article L2312-1 et D2312-3 du Code Général des Collectivités Territoriales. Le rapport inclut les obligations introduites par la loi NOTRE. Il doit se tenir dans un délai de 10 semaines avant l'examen du budget pour les communes.

Il doit s'accompagner d'une note explicative de synthèse qui doit être communiquée aux membres de l'assemblée délibérante en vue du débat d'orientation budgétaire, au minimum 5 jours avant la réunion du conseil.

Plan du document

Le rapport présente le contexte de la situation économique et financière de 2024. Il décrit ensuite les principaux points du Projet de Loi de Finance 2024 qui impacteront la commune. Après une présentation du Compte Administratif prévisionnel 2023 et une projection du résultat de l'exercice et de son affectation, il s'agira d'évoquer les grandes orientations qui présideront à la préparation des budgets à venir plus particulièrement au BP 2024.

Reçu en préfecture le 20/02/2024

Publié le

ID: 063-216300327-20240215-CC2024_02_04-DE

I. Contexte général : situation économique et financière

A. La situation économique et financière

Ainsi que cela fut évoqué à l'occasion du ROB 2023, l'année 2024 devrait être une année charnière sur le plan économique. En effet, malgré une situation géopolitique en instabilité permanente depuis plusieurs années, les analyses de début 2023 prévoyant une accalmie pour le second semestre 2024 semblent se confirmer.

Il convient de noter que la France et son économie auront successivement fait face :

- Au Brexit qui questionna les principes fondateurs l'Union Européenne, sa vision, sa trajectoire.
- Au COVID qui engendra un grand ralentissement de l'économie et une politique interventionniste forte à travers le « quoi qu'il en coûte ».
- A l'avènement la Guerre entre la Russie et l'Ukraine qui dure depuis plus de 2 ans avec les conséquences que l'on connait sur le coût des matières premières et les énergies.
- Plus récemment enfin avec le réveil du conflit Israélo-Palestinien avec l'attaque du Hamas

Ces crises internationales ont tôt fait d'avoir des conséquences délétères sur l'économie nationale. D'abord par le biais d'une augmentation des coûts des matières premières et de l'énergie mais aussi par l'arrivée d'une inflation galopante qui est encore combattue par une très nette augmentation des taux d'emprunts.

Ce contexte met en difficultés tous les acteurs économiques y compris les collectivités territoriales qui ont subi de plein fouet les effets évoqués plus haut et qui dans la mesure du possible, à l'instar de Beaumont, ne souhaitent pas augmenter la pression fiscale sur des ménages et entreprises déjà fortement pressurisées.

A titre d'exemple, il conviendra de regarder l'évolution des recettes de DMTO au bénéfice de Beaumont. Si la Commune a pu bénéficier d'un marché dynamisé par l'effet de la reprise post-covid, les données 2023 montrent les effets du ralentissement résultant de l'augmentation des taux et des durcissements des conditions de prêts par les établissements bancaires.

Evolution des produits de Droits de Mutation à Titre Onéreux						
2020	2021	2022	CA Prévisionnel 2023			
431 213.00 €	364 891.00 €	486 689.00 €	293 568.00 €			

Cet exemple démontre bien que les finances publiques restent fragiles mais également la nécessaire gestion et maîtrise des dépenses dont doivent faire preuve les collectivités afin de ne pas obérer la situation des contribuables.

Pourtant les Collectivités Territoriales sont prises entre deux feux. D'un côté l'Etat, qui par ses diverses lois de programmation des finances, tend à corriger les effets de la politique du « quoi qu'il en coûte » et à ramener les déficits et la dette publique à des niveaux plus tolérables au regard de l'Union Européenne. (L'objectif annoncé étant de revenir sous le seuil de déficit à 3% du PIB d'ici 2027).

De l'autre, une population demandeuse de services publics de qualité, réactifs et efficients qui peut, au regard de la dégradation du contexte économique être plus consommatrice de services et aides de nature sociales qu'il convient d'anticiper et financer.

Reçu en préfecture le 20/02/2024

Publié le

ID: 063-216300327-20240215-CC2024_02_04-DE

B. Le contexte des finances publiques

Le PLF 2024 marque un changement de paradigme pour l'Etat et le financement des Collectivités Territoriales. Il ne s'agît plus d'accompagner et d'amortir l'instabilité économique dans laquelle nous vivons depuis 2021-2022 mais de revenir à des niveaux financiers respectant les seuils posés par l'Union Européenne.

Anticipant une amélioration globale de l'Economie 2024 (Inflation prévisionnelle pour 2024 estimée à +2.4% contre +4% en 2023 et augmentation du PIB à +0.9 % sur 2023), l'Etat fait le choix de se recentrer sur ces missions régaliennes et accompagnera les collectivités qui investiront dans le sens de la transition écologique. Il conviendra néanmoins de noter qu'un effort sur la DGF est attendu.

B-1: La fiscalité territoriale

Au jour de la rédaction du présent ROB, le niveau de la revalorisation législative des bases d'impositions n'est pas connu. Il n'est pas certain que l'Etat autorise une seconde année consécutive une évolution dépassant le niveau de l'inflation (+7.1% pour 2023).

L'Etat mise en réalité sur une maîtrise globale des dépenses de tous les acteurs du service public. Ainsi, il fut proposé de donner une force coercitive à un principe de gestion de certaines collectivités consistant à maîtriser l'évolution des dépenses de fonctionnement à un seuil se définissant comme « Niveau de l'inflation – 0.5% ». Après une intervention de l'AMF, le principe de la coercition a été abandonné. Mais il convient de noter la force du signal envoyé au secteur public.

B-2: La Dotation Globale de Fonctionnement (DGF)

L'enveloppe globale de la DGF 2024 sera majorée de 320 millions d'euros lesquels seront répartis ainsi :

- Dotation de solidarité urbaine pour + 140 millions d'euros
- Dotation de solidarité rurale pour + 150 millions d'euros
- Dotation d'intercommunalité pour + 30 millions d'euros.

B-3 : La réduction des outils mis en place en 2022-2023 :

Afin d'arriver au seuil du déficit à 3% du PIB, l'Etat se recentre donc sur ces missions régaliennes et supprime ou limite le champ d'action des systèmes mis en place pour amortir la forte augmentation des coûts de l'énergie mis en place pour les collectivités.

On citera pour l'exemple le seuil de déclenchement de l'amortisseur électricité qui augmente de 39% pour passer de 180 €/MWh à 250 €/MWh.

B-4 : Des financements étatiques arbitrairement orientés vers la transition écologique

Pour 2024, l'enveloppe de la DETR s'élève à 1.46 milliard d'euros, celle de la DSIL à 570 millions d'euros. Il conviendra de noter que ces enveloppes globales sont inchangées depuis 2018 et que la priorité sera donnée aux projets tournés vers la transition écologique.

Par ailleurs, le Fonds vert voit son enveloppe globale portée à 2.5 milliards d'euros.

B-5: Recours aux marchés financiers

Au sujet de l'évolution des marchés financiers sur 2024, les analyses présentées dans le ROB 2023 semblent être confirmées par les spécialistes. En effet, une accalmie se dessine en ce début 2024. Le deuxième semestre devrait confirmer cette tendance par la confirmation d'une baisse des taux d'emprunts.

Cette baisse ne devrait pas être aussi prompte que les hausses constatées sur 2023, mais elle restera bienvenue au titre des investissements à venir.

II. Les grandes orientations du Budget Principal

Dès 2021, les élus ont défini une stratégie financière qui combine quatre grandes orientations qu'il convient de rappeler ici :

- Maîtrise des dépenses de fonctionnement, pour dégager des marges de manœuvre,
- Stabilité des impôts directs, afin de ne pas augmenter la pression fiscale sur les ménages,
- Mise en œuvre du programme d'investissement pour améliorer le quotidien et préparer l'avenir,
- Modération de l'endettement pour ne pas hypothéquer les générations à venir.

Avec un exercice 2023 qui a su encaisser les évolutions des coûts de l'énergie et des matières premières, la ville de Beaumont poursuit ces principes budgétaires stratégiques définis pour l'élaboration de sa prospective financière sur le mandat ainsi que pour la construction du budget primitif 2024.

A. Le Compte Administratif prévisionnel 2023 et l'affectation théorique du résultat

Au jour de la rédaction du présent ROB, les données du compte administratif pour 2023 ne sont pas consolidées avec le compte de gestion tenu par le Trésor public.

Les données permettent néanmoins de dégager des tendances et des projections de résultats utiles pour la construction budgétaire 2024.

A-1/ SECTION DE FONCTIONNEMENT DEPENSES

DEPENSES						
Chapitre	BP 2023	Budget global 2023 (avec DM)	CA Prévisionnel 2023	Solde		
011 - Charges générales	2 252 497,20 €	2 441 186,92 €	2 159 489,86 €	281 697,06 €		
012 - Charges de personnel	5 985 335,00 €	5 985 335,00 €	5 692 827,28 €	292 507,72 €		
042 - Op. ordre transfert entre section	450 000,00 €	1 905 316,41 €	1 894 354,38 €	10 962,03 €		
014 - Atténuation produits	1 056 728,00 €	1 056 728,00 €	1 022 514,00 €	34 214,00 €		
022 - Dépenses imprévues	- €	- €	- €	- €		
65 - Autres charges de gestion	751 472,00 €	776 472,00 €	697 995,81 €	78 476,19 €		
66 - Charges financières	121 500,00 €	121 500,00 €	107 493,52 €	14 006,48 €		
67 - Charges exceptionnelles	5 000,00 €	5 000,00 €	3 845,44 €	1 154,56 €		
68 - Dotations aux provisions	5 500,00 €	5 500,00 €	5 455,00 €	45,00€		
023 - Virt section investissement	915 990,26 €	692 053,55 €				
TOTAL	11 544 022,46 €	12 989 091,88 €	11 583 975,29 €	713 063,04 €		

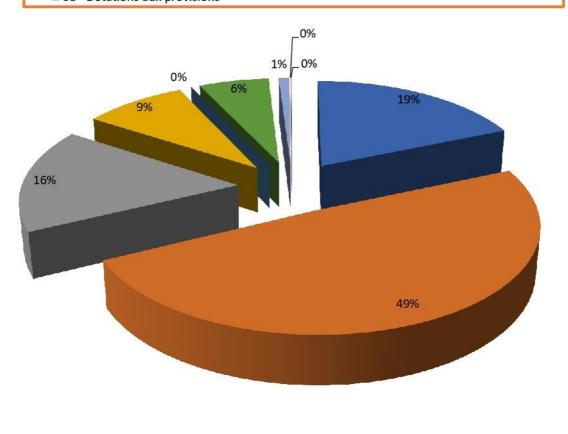
Nous constatons que les dépenses sont globalement maîtrisées. Tant dans le chapitre 012 qui représente 49% des dépenses de fonctionnement que dans le chapitre 011 qui a su faire face aux fortes augmentations des coûts des énergies.



CA previsionnel de la Section de Fonctionnement Dépenses 2023

- 011 Charges générales
- 042 Op. ordre transfert entre section
- 022 Dépenses imprévues
- 66 Charges financières
- 68 Dotations aux provisions

- 012 Charges de personnel
- 014 Atténuation produits
- 65 Autres charges de gestion
- 67 Charges exceptionnelles



Reçu en préfecture le 20/02/2024

Publié le ID: 063-216300327-20240215-CC2024_02_04-DE

A-2/ SECTION DE FONCTIONNEMENT RECETTE

RECETTES						
Chapitre	BP 2023	Budget global 2023 (avec DM)	CA Prévisionnel 2023	Solde		
002 - Résultat fonct reporté	1 084 333,46 €	1 084 333,46 €	1 084 333,46 €	- €		
013 - Atténuation de charges	240 000,00 €	240 000,00 €	203 937,83 €	- 36 062,17 €		
042 - Op. ordre transfert entre section	17 820,00 €	346 900,41 €	342 557,23 €	- 4 343,18 €		
70 - Produits des services	930 349,00 €	930 349,00 €	1 031 453,39 €	101 104,39 €		
73 - Impôts et taxes	8 026 092,00 €	8 026 092,00 €	8 241 154,95 €	215 062,95 €		
74 - Dotations et participations	1 144 488,00 €	1 169 488,00 €	1 280 149,58 €	110 661,58 €		
75 - Autres produits gestion courante	54 522,00 €	54 522,00 €	61 339,28 €	6 817,28 €		
76 - Produits financiers	38 418,00 €	38 418,00 €	38 418,00 €	- €		
77 - Produits exceptionnels	8 000,00 €	1 094 236,00 €	1 134 204,42 €	39 968,42 €		
78 - Provisions	- €	4 753,01 €	- €	- 4 753,01 €		
TOTAL	11 544 022,46 €	12 989 091,88 €	13 417 548,14 €	428 456,26 €		

La section de fonctionnement - recettes montre une réalisation supérieure aux prévisions dans tous les chapitres sauf le chapitre 013 - Atténuation de charge qui enregistre en priorité les remboursements perçus des assurances au titre des risques statutaires.

Outre la progression du chapitre 77 – produits exceptionnels qui enregistre les montants des cessions patrimoniales qui n'ont pas vocation à se reproduire dans le temps, la plus grosse progression résidera au chapitre 73 - Impôts et taxes dont la performance s'explique par :

- Un gain de 46 000 € liés aux impôts locaux qui ont bénéficié de la mobilité des bases (nouvelles constructions ...) ainsi que de l'augmentation législatives des bases (anticipée au vote du BP 2023).
- Un gain de 97 000 € au titre de la consommation finale d'électricité (TCFE) par la régularisation de deux trimestres de TFCE non perçue sur les budgets précédents.
- Un gain de 119 000 € par suite aux régularisations pratiquées par le Trésor en décembre 2023 relatives aux impôts locaux. Cette somme est calculée après report des régularisations négatives, avances anticipées et rôles supplémentaires et autres rectifications de ressources antérieurement liquidées et sont imputées au compte 7318 -Autres impôts locaux ou assimilés.

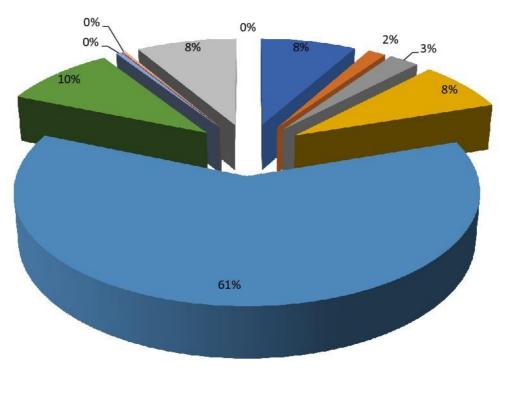
Le chapitre 73 connait donc une augmentation de 7% et évolue en volume de la manière suivante :

2019	2020	2021	2022	Prévisionnel 2023
7 179.430.51	7 242 164.17 €	7 382 910.72 €	7 701 879.06 €	8 241 154.95 €



CA prévisionnel de la Section de Fontionnement Recettes - 2023





Reçu en préfecture le 20/02/2024

Publié le

ID: 063-216300327-20240215-CC2024_02_04-DE

A-3/ Une structure de Dette inchangée mais subissant la conjoncture

Ainsi que le prévoyait le ROB 2023 et le budget qui lui succédait, aucun emprunt n'aura été souscrit en 2023.

Néanmoins, il conviendra de noter que l'évolution des taux a bien impacté les emprunts à taux variables qui sont basés sur l'EURIBOR 3 mois.

De plus, un prêt est indexé au Livret A, son taux est passé à 3% au 01 octobre 2023. Toutefois, ce taux devrait être garanti pour les 18 prochains mois. La prochaine évolution est donc attendue pour janvier 2025.

La portion susceptible d'évolution (taux variable) n'est pas majoritaire néanmoins l'impact de l'évolution des taux entre 2022 et 2023 est limpide. En effet, le chapitre 66 — Charges financières enregistrant les intérêts de la dette a connu une évolution de +32.64 % en un an.

Mais, la structure de la dette propre de Beaumont reste particulièrement saine. En effet, l'intégralité des prêts figure en classe 1A de la charte GISSLER pour un capital restant dû de 2 768 533.04 €.

A-4/ Analyse Rétrospective de la santé financière du Budget Principal

L'analyse rétrospective de la "santé financière" de la commune constitue un préalable indispensable avant de se projeter sur les perspectives offertes tant en exploitation qu'en matière patrimoniale. En effet, la structure du budget d'une année et les perspectives financières à moyen terme ne sont jamais déconnectées des budgets antérieurs et doivent intégrer les réalisations passées.

Envoyé en préfecture le 20/02/2024 Reçu en préfecture le 20/02/2024 526

ID: 063-216300327-20240215-CC2024_02_04-DE

	2019	2020	2021	2022	Prev. 2023
Recettes de Gestion	10 258 619	9 929 994	9 841 876	10 368 290	10 856 453
Fiscalité	7 179 430	7 242 165	7 382 911	7 711 802	8 241 155
Produits des services	901 923	729 426	743 301	1 051 783	1 031 453
Dotations / Participations	1 641 163	1 624 737	1 307 434	1 259 316	1 280 150
Autres produits de gestion courante (75)	34 911	17 502	134 692	45 817	61 339
Atténuation de charges	444 024	261 408	236 506	243 289	203 938
Remboursement FF dette par CU	57 167	54 756	37 032	56 283	38 418
Dépenses de Gestion	8 906 162	8 348 194	9 257 229	9 433 251	9 572 827
Charges de gestion courante	1 912 120	1 715 106	2 018 017	1 761 353	2 159 490
Frais de Personnel	5 172 440	5 070 097	5 197 763	5 707 196	5 692 827
Autres charges	583 773	602 505	831 632	851 942	697 996
Reversement loi SRU / FPIC / Dégrèvement TH	71 877	80 714	88 312	79 161	72 611
Attribution de compensation Fonctionnement	1 165 952	879 772	1 121 505	1 033 598	949 903
Attribution de compensation Investissement					
Epargne de Gestion	1 352 458	1 581 800	584 647	935 039	1 283 626
Epargne brute	1 169 232	1 457 219	511 447	848 586	1 167 767
Epargne nette	801 512	1 083 950	247 314	582 137	904 291

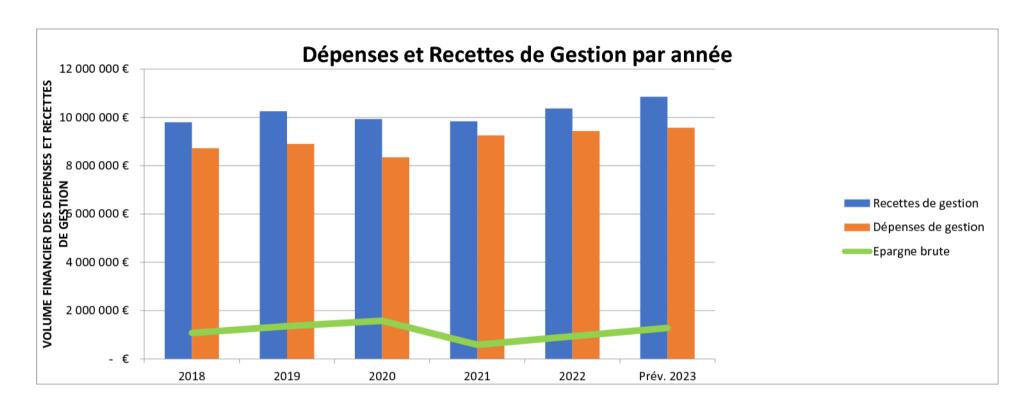
Les chiffres de 2023 représentent la projection du Compte administratif prévisionnel.

Une amélioration de l'épargne brute est constatée.

Reçu en préfecture le 20/02/2024

Publié le

ID: 063-216300327-20240215-CC2024_02_04-DE



En dépassant le seuil du millions d'euros, l'épargne brute prévisionnelle 2023 revient au niveau des années 2018-2019.

Reçu en préfecture le 20/02/2024

Publié le

ID: 063-216300327-20240215-CC2024_02_04-DE

A-5/Une section d'Investissement excédentaire.

Selon les données prévisionnelles, la section d'investissement présenterait un excédent de 520 K€.

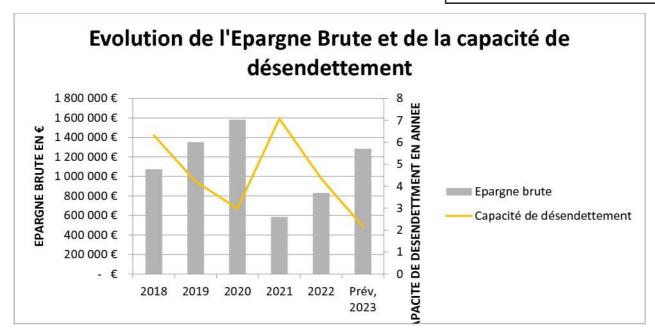
Tenant compte du solde des restes à réaliser s'établissant à − 943 000 € environ, la mécanique de l'affectation des résultats laisse entrevoir report en recette de fonctionnement 2024 de 1 408 055.80

A-6/ Conclusions au regard des indicateurs de gestion

<u>RATIOS</u>	2019	2020	2021	2022	Prév. 2023
Epargne de gestion /RRF	13,18%	15,93%	5,94%	9,02%	11,82%
Epargne Brute/RRF	11,21%	14,50%	5,16%	8,14%	10,67%
Epargne Nette/RRF	7,57%	10,67%	2,51%	5,61%	8,33%
Charges de Personnel / RRF	45,58%	48,04%	50,07%	52,38%	50,14%
Produit Fiscal / RRF	69,98%	72,93%	75,02%	74,38%	75,91%
Emprunts/Investissements	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%
Annuité/RRF	6,87%	6,79%	5,00%	4,74%	4,76%
Capital restant du au 31.12	4 463 043,81	4 047 883,00	3 623 199,00	3 194 035,00	2 768 795,85
Dette/Epargne brute	3,84	2,79	7,08	3,76	2,37
Encours de dette / habitants	345,92	313,74	280,82	247,56	214,60

L'épargne brute est utilisée dans deux ratios clés de la santé financière d'une collectivité :

- Le taux d'épargne brute : (épargne brute / recettes réelles de fonctionnement) : ce ratio indique la part des recettes de fonctionnement qui peuvent être consacrées pour investir ou rembourser de la dette (ayant servi à investir). Il s'agit de la part des recettes de fonctionnement qui ne sont pas absorbées par les dépenses récurrentes de fonctionnement. Il est généralement admis qu'un ratio de 8% à 15% est satisfaisant.
- La capacité de désendettement : (encours de dette / épargne brute) : Ce ratio est un indicateur de solvabilité. La collectivité est-elle en capacité de rembourser sa dette ? Ce ratio indique le nombre d'années qu'il serait nécessaire à la collectivité pour rembourser l'intégralité de son encours de dette, en supposant qu'elle y consacre toutes ses ressources disponibles. Il est généralement admis qu'un ratio de désendettement de 10 à 12 ans est acceptable, et qu'au-delà de 15 ans la situation devient dangereuse.



L'épargne brute de la Commune est en nette amélioration pour 2023.

Rapportée aux recettes réelles de fonctionnement, elle se stabilise autour d'un seuil de 10.67% qui laisse entrevoir une situation financière saine au regard du contexte dans lequel elle se situe.

Considérant les perspectives économiques de 2024, une importante vigilance vis-à-vis des dépenses de fonctionnement reste de mise conformément à la stratégie financière voulue pour le mandat 2020-2026.

La capacité de désendettement quant à elle reste à un niveau très acceptable et laisse entrevoir une réelle capacité d'emprunt pour les projets structurants dont la réalisation va commencer en 2024.

B. Les orientations budgétaires retenues pour 2024

En matière de fonctionnement, le budget 2024 sera marqué, tout comme celui de 2023 (quoi que dans une moindre mesure) par l'inflation et les évolutions des coûts des matières premières et énergie. Dans ce contexte, il est demandé aux services d'anticiper les dépenses et d'en maîtriser le volume au maximum afin, d'une part, garantir la stabilité des taux communaux d'imposition et, d'autre part, concrétiser les projets d'investissement fixés pour le mandat.

B-1 Les actions prévues au Budget 2024 - Un budget au service de la Jeunesse.

Conformément aux engagements pris par l'équipe municipale, les grandes orientations du budget 2024 impacteront tous les aspects de la vie quotidienne et proposeront à tous les Beaumontois des aménagements publics, écologiques et des services de qualité pour l'avenir. L'accent sera mis sur les actions au bénéfice de la Jeunesse. Parallèlement, l'action sociale ne sera pas laissée pour compte. En effet, des réflexions sont en cours pour la création d'un « COPIL de la Vie sociale » dont le but sera de donner suite aux conclusions de l'Analyse des Besoins Sociaux (ABS) conduite en 2023.

Actions en faveur de la Jeunesse

Création d'un pôle Jeunesse - Espace Limagne

Recrutement d'un animateur pour le pôle Jeunesse afin de faire vivre le lieu et assurer les relations avec les partenaires divers

Augmentation du nombre d'actions culturelles en faveur de la Jeunesse

Actions en faveur de la petite enfance

Etude pour une extension des horaires d'ouvertures du Multi-Accueil du Masage

Installation d'une climatisation au multi accueil du Masage

Achat d'équipements et jeux pour les enfants et remplacement d'appareils électroménagers

Actions en direction de la Vie scolaire et des Ecoles

Démarrage des travaux de rénovation du groupe scolaire Jean Zay

Consolidation du self participatif au restaurant scolaire du Masage

Rééquipement complémentaire des Ecoles suites aux diverses dégradations constatées sur 2023

Réflexion autour des restaurants scolaires suite à l'intégration au SIVU de Romagnat

Renouvellement du mobilier d'une classe à l'école maternelle du Masage

Investissement en mobilier et équipement pour les activités des enfants

Actions culturelles, sportives et en soutien à la vie associative

Important programme d'investissement pour la mise aux normes des équipements du Tremplin

Maintien de la diversification de la programmation culturelle du Tremplin et équipement afférent

Travaux sur les bâtiments sportifs (cf – Environnement et transition écologique)

Renforcement des relations aux associations

Reprise de l'étanchéité des vestiaires et du court de Tennis au Gymnase du Stade de l'Artière

Rénovation des toitures du complexe sportif de la Mourette

Reçu en préfecture le 20/02/2024

Publié le

ID: 063-216300327-20240215-CC2024_02_04-DE

Actions relatives à l'Aménagement du Territoire

Poursuite de l'opération Cœur de Ville

Aménagement de la butte Matharet

Sécurisation de la rue des Roches

Aménagement d'un chemin en béton désactivé au Parc Bois Beaumont

Revitalisation du centre bourg (ORT) et rédaction d'un plan guide

Etudes hydrogéologiques autour de la rase du Bray et cartographie des puits

Création d'un WC public à proximité de l'Eglise Saint Pierre

Aménagement d'un jardin du souvenir

Actions relatives à l'Environnement et à la transition écologique

Réalisation en priorité du volet énergétique la rénovation du groupe scolaire Jean Zay

Développement et équipement de la ferme maraîchère

Création d'un appel à manifestation d'intérêt pour l'installation de panneaux photovoltaïques

Modernisation de la gestion technique des bâtiments sportifs pour utilisation d'un éclairage LED

Etudes pour végétalisation de la cour d'école du Masage

Poursuite du Plan de Gestion pour l'ENS de la Chataigneraie

Poursuite de la dématérialisation du fonctionnement des services et du Conseil Municipal

Reconduction de la subvention aux particuliers pour l'installation de récupérateurs d'eau et hydroéconomes.

Actions de sécurité des biens et des personnes

Promotion d'une politique de proximité entre la population et la police municipale

Poursuite du schéma de modernisation et développement de la vidéo protection

Poursuite de la Sécurisation des bâtiments publics

Actions en direction du secteur sanitaire et sociale (CCAS et Aides à domicile)

Réflexion autour d'un projet «aidant-connect»

Mise en service du logement d'Urgence sis place maréchal Foch

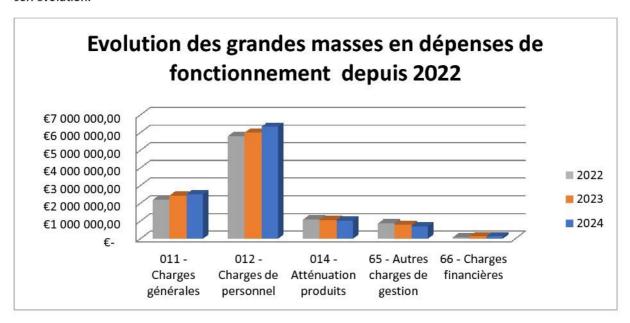
Projet de remplacement d'un véhicule portage de repas à domicile

Budget Aides à domicile 2024 estimés à 41 000 heures d'activités soit une progression de 2.5%

Développement de la qualité de service AAD dans le cadre d'une convention qualité avec le Département

B-2 Cadrage de la section de fonctionnement

Les travaux préparatoires du budget sont effectués avec reprise prévisionnelle des résultats de 2023. Il en ressort une structuration de la section de fonctionnement sans surprise tant dans ses proportions que dans son évolution.



Prenant acte de sa réalisation de 2023, Le chapitre 011 – Charges à caractères générales présente une évolution de + 2.63 %. En cause :

- les coûts de l'énergie sont attendus en hausse certes moins forte que courant 2023 mais surtout moins compensée par l'Etat.
- l'augmentation des coûts des assurances hors risques statutaires.
- les dépenses d'alimentation qui sont à mettre en lien l'augmentation de la fréquentation des services à destination de la jeunesse mais aussi les tarifs pratiqués par le SIVU de Romagnat.
- l'intégration de frais de fonctionnement pour de nouveaux services tels que l'ouverture d'un lieu d'accueil enfants/parents ainsi que des frais relatifs à la mise en place du prélèvement automatique pour les bénéficiaires des services portés par la DEJVS.
- les frais d'affranchissements

Le chapitre 012 – Charges de personnel prévoit une variation de + 5.76 %.

Ce chapitre est impacté par :

- l'intégration de la revalorisation de 5 points d'indice pour les agents à compter du 01/01/2024
- la prévision potentielle de la revalorisation de la valeur du point d'indice en année pleine
- L'intégration en année pleine des postes pourvus en cours d'année dernière 2023
- les projets de recrutement à mener sur l'année en lien avec la gestion prévisionnelle des emplois et compétences menée par les services RH de la structure.
- L'évolution du contrat d'assurance des risques statutaires.
- L'enveloppe estimée pour le recours aux remplacements via le centre de gestion.

Publié le

ID: 063-216300327-20240215-CC2024_02_04-DE

Le chapitre 014 – Atténuation de produits présenterait une diminution de 2.37 %.

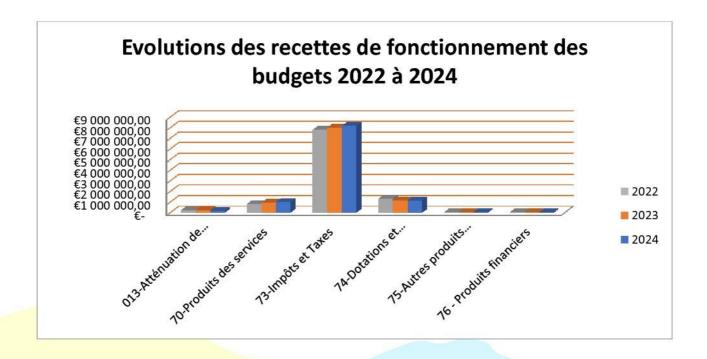
Ce chapitre enregistre les écritures relatives au FPIC et à l'Attribution de Compensation (AC) de l'Agglomération.

Le chapitre 65 – Autres charges de gestion courante présente une diminution de 8.65 % soit un volume financier de 67 000 € essentiellement expliqué par :

- La reprise du niveau initial de subvention 2023 au CCAS avant décision modificative de fin d'année.
- Le gel des financements apportés à la fondation du patrimoine
- Le maintien de l'enveloppe initiale de dotations de subventions aux associations

Le chapitre 66 – Charges financières présente une diminution de 1.23% mais est ajusté en fonction du réalisé au CA prévisionnel 2023. Les services mutualisés de la Métropole consacrés au suivi de la dette apporteront prochainement une prévision ajustée pour chapitre.

En l'état actuel des choses, les grandes masses de la section de fonctionnement dépenses présenteraient une progression de 3.04 % par rapport à 2023.



Au chapitre 013 – Atténuation de charges, sont enregistrés les remboursements de l'assurance « risque statutaire » relative à l'absentéisme du personnel. Prenant acte du réalisé 2023, est inscrite une prévision 182 500 €.

Au chapitre 70 – Produits des services prend acte de réalisations de l'année passée et intègre l'évolution des tarifs votés au conseil municipal de décembre 2023. Ce chapitre a vocation à enregistrer les recettes liées aux contributions des usagers du service public (restauration, ALSH, Petite enfance....). Il est estimé à une somme globale de 1 011 K€.

Reçu en préfecture le 20/02/2024

Publié le

ID: 063-216300327-20240215-CC2024_02_04-DE

Au chapitre 73 – Impôts et Taxes figure une augmentation théorique de 160 000 €. Conformément aux engagements politiques, ce chapitre prévoit une stagnation des taux d'imposition. Néanmoins, la somme anticipe la revalorisation législative des bases locatives pour 2024. Ne connaissant pas, à ce jour, le Coefficient Correcteur prévu pour 2024, la prévision retenue sera prudente et retiendra un taux de revalorisation des bases de 2.00 %.

Parallèlement, différentes taxes diverses s'intègreront dans ce chapitre dont la TLPE pour 55 000 €. Prenant acte du réalisé 2023 et du constat d'une baisse des ventes de biens immobiliers de 20% à l'échelle nationale, les Droits de Mutations à Titre Onéreux (DMTO) sont quant à eux revus à la baisse à 280 000 €.

Enfin, le FNGIR (Fond National de Garantie Individuelles des Ressources) figure également dans ce chapitre mais n'a pas encore fait l'objet d'une notification aux services. Un montant forfaitaire a été intégré dans la prévision.

Le chapitre 74 - Dotations et Participations présente une diminution théorique de 1200 €.

Bien que des annonces positives aient été faites concernant la DGF, le budget 2024 est maintenu sur la prévision initiale 2023 qui était à 600 000 €.

Les compensations de l'Etat liées aux exonérations de droit commun aux impôts locaux ont été également revues en attendant les notifications des états prévisionnels d'imposition.

Au chapitre 75 - Autres produits de gestion courante

Ce chapitre prend acte du réalisé 2023 et est construit à 57 100 € soit une augmentation de 4.73 %

Au chapitre 76 – Produits financiers est inscrit la somme de 32 960 € ainsi que le prévoit la convention de remboursement des frais financier avec la CAM pour le portage d'un emprunt lié au transfert de compétence voirie.

En l'état actuel des choses, les grandes masses de la section de fonctionnement recettes présenteraient une diminution de 7.06% par rapport à 2023. Cette donnée s'expliquant notamment par la baisse des recettes exceptionnelles enregistrées au chapitre 77 (produits des cessions).

B-3 Pilotage des Ressources Humaines

Structure des effectifs au 1er janvier 2024 :

Effectifs des fonctionnaires occupant un emploi permanent rémunérés au 31/12/23

<u>Filière</u>	<u>Nombre</u>	<u>Femmes</u>	<u>Hommes</u>
<u>Administrative</u>	24	22	2
<u>Technique</u>	53	26	27
<u>Culturelle</u>	1	1	0
<u>Sportive</u>	3	0	3
<u>Sociale</u>	0	0	
<u>Médico-sociale</u>	13	13	0
Police municipale	4	1	3
<u>Animation</u>	6	4	2
TOTAL	<u>104</u>	<u>67</u>	<u>37</u>

Effectif Global de la Collectivité

	<u>2023</u>	<u>2022</u>	<u>2021</u>	<u>2019</u>
<u>Fonctionnaires</u>	104	108	111	108
Contractuel sur emploi permanent	9	6	3	3
Autres contractuels sur emploi non permanent *	60	59	61	61
TOTAL	173	173	175	172

^{*}Autres contractuels sur emploi non permanent et ayant été rémunérés au moins un jour entre le 01/01 et 31/12/2022, saisonniers, apprenti, assistantes maternelles, non titulaires employés par le CDG et mis à disposition.

Pyramide des âges des fonctionnaires

Selon les données de la pyramide des âges les agents entre 50 et 60 ans représentent 42 % des effectifs de la collectivité indiquant des départs en retraite assez importants dans les 10 ans à venir.

Prévisions budgétaires 2024

Ainsi qu'il le fut évoqué supra, le chapitre 012 – Charges de personnel devrait connaître une augmentation de 5.76% environ.

Structure des effectifs pourvus au 1er janvier 2024

		54	- 10
Filière administrative		Filière technique	_
Catégorie A	5	Catégorie A	1
Catégorie B	7	Catégorie B	5
Catégorie C	16	Catégorie C	50
Filière médico- sociale		Filière sportive	
Catégorie A	4	Catégorie A	0
Catégorie B	6	Catégorie B	3
Catégorie C	4	Catégorie C	0
Filière animation		Filière culture	
Catégorie B	3	Catégorie B	1
Catégorie C	5		
Filière police municipale			
Catégorie C	5		

Structure des salaires prévisionnelle 2024

Cumul rémunération indiciaire et indemnitaire : 3 536 000 €

Heures supplémentaires : 43 500 €

GVT et Avancements d'échelons 2024 : 60 000 € dont 30 000 € issus de l'ajout des 5 points d'indices majorés à toutes les grilles indiciaires de la fonction publique au 01/01/2024.

Reçu en préfecture le 20/02/2024

Publié le

ID: 063-216300327-20240215-CC2024_02_04-DE

B-4 Cadrage de la section d'investissement

Beaumont engagera en 2024 le début des travaux pour la restructuration du groupe scolaire Jean Zay. Une opération d'un montant d'environ 1 650 000 € auxquels viendront s'ajouter d'autres projets et dépenses obligatoires.

L'année 2024 verra également l'instauration de l'outil de gestion AP/CP. Cet outil permettra de respecter le principe de l'annualité budgétaire en créant des programmes pluriannuels décomposés en crédits de paiements à inscrire à chaque exercice afférent.

Le projet de budget en l'état anticipe un équilibre de la section d'investissement à 4 329 795.51€.

B-4-a/ Les Dépenses d'Investissement 2024

Les dépenses d'investissements seront constituées nécessairement par :

- Le remboursement de la dette en capital pour un montant estimé à 430 000 €
- Le paiement de l'attribution de compensation en investissement pour une somme de 106 621 €
- Les remboursements à l'EPF Auvergne pour le paiement du portage annuel des biens immobiliers acquis pour le compte de la Commune dont le montant a été estimé par les services à 300 000 €.

Ces éléments constituants les dépenses obligatoires du budget 2024.

- Les RAR de 2023 pour un volume en dépenses de 977 026.20 € en dépense et 30 793.55 € en recette.
- Des crédits votés par anticipation à l'occasion du Conseil Municipal du 19/12/2023.

Ces crédits devant être repris au budget 2024.

Enfin le projet de rénovation du groupe scolaire Jean Zay devra être inscrit pour sa phase initiale et un montant de 1 650 000 € environ.

Enfin, un volume de dépenses d'environ 852 000 € serait mobilisable pour les différents projets qui seront retenus pour l'exercice 2024.

B-4-b/ Les Recettes d'Investissement 2024

Les recettes d'investissements seront constituées nécessairement par :

- Le report en recette d'investissement de l'exercice 2023.
- L'autofinancement prévisionnel issu de la stratégie de construction de la section de fonctionnement estimé en l'état à 865 166.31 €
- Le remboursement par la CAM de la dette en capital Voirie pour un montant estimé à 161 763 €.
- Les perceptions du FCTVA 2022
- Le produit issu de cessions d'éléments du patrimoine déjà actées par délibérations
- Les RAR de 2023 pour un volume en recette de 30 793.55 €

B-4-c/ Le recours à l'emprunt

Considérant, la stratégie pluriannuelle d'investissement de la municipalité, un recours à l'emprunt serait inscrit pour une somme qui ne devrait pas dépasser 1 600 000 €. Cette enveloppe maximum sera ajustée pour le vote du budget principal en mars 2024 en fonction de divers arbitrages et évolutions constatées sur les prévisions de projets.

Publié le

ID: 063-216300327-20240215-CC2024_02_04-DE

III/ Perspectives financières et PPI

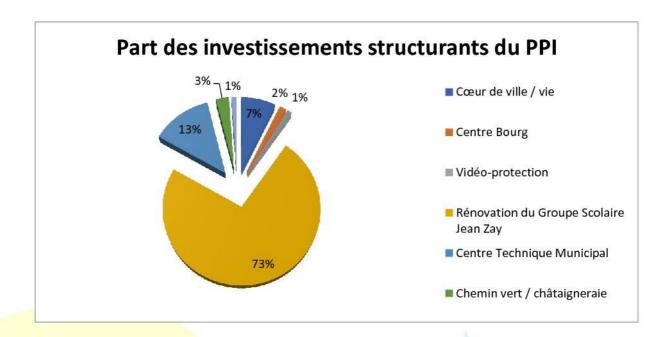
A / Résumé du Projet Pluriannuel d'Investissements.

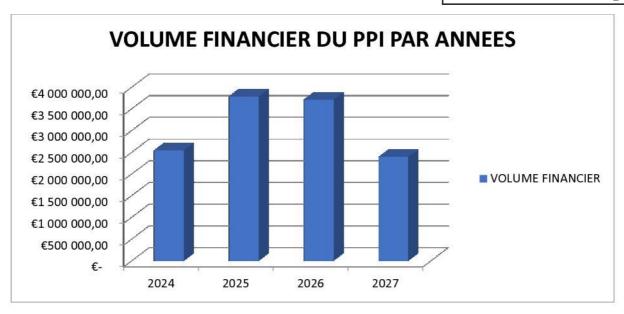
Les différents projets structurants pour le mandat 2020-2026 ont été identifiés et intégrés dans un PPI afin de piloter au mieux ces investissements et leurs conséquences sur la santé financière de la collectivité.

Ces projets sont :

- La rénovation du groupe scolaire Jean Zay
- L'opération Cœur de Ville / Cœur de vie et les travaux de Voirie et d'espaces publics qui en découlent
- L'aménagement du centre bourg
- Le chemin vert / Châtaigneraie
- La gestion de l'ENS Châtaigneraie
- La concrétisation du schéma directeur de sécurisation et de vidéo protection

L'ensemble du PPI (incluant également des enveloppes d'investissements récurrents visant le maintien à niveau de l'équipement des services) représente un volume financier de 13 000 000 € dont les échéances prévoient une finalisation des projets en 2028.





B / Pilotage de l'investissement avec l'outil des AP/CP

L'amorçage des travaux d'envergures prévus par la municipalité se concrétisant sur 2024 et impactant les années futurs, il a été décidé de se doter de l'outil de gestion des AP/CP (Autorisations de programmes et Crédits de paiements). Outre le fait que ceci permettra de piloter plus finement les investissements d'ampleur et leurs financements, cet outil permettra également de respecter le principe d'annualité budgétaire.

Certains projets connaitront une réalisation sur plusieurs exercices. Dès lors, engager le total des crédits d'une telle opération sur un seul exercice et reporter le reliquat d'année en année est une entorse au principe d'annualité budgétaire.

L'outil permettra à la municipalité de créer par délibération un programme (AP) dont l'enveloppe prévisionnelle sera votée dans son intégralité et répartie sur plusieurs exercices par le biais des crédits de paiements (CP) qui devront faire l'objet d'une reprise sur les budgets suivants concernés.

Ceci permettra de présenter des budgets qui correspondront à la réalité de l'exercice tout en faisant figurer en engagement hors bilan, les opérations pour lesquelles un engagement politique et financier a été pris.

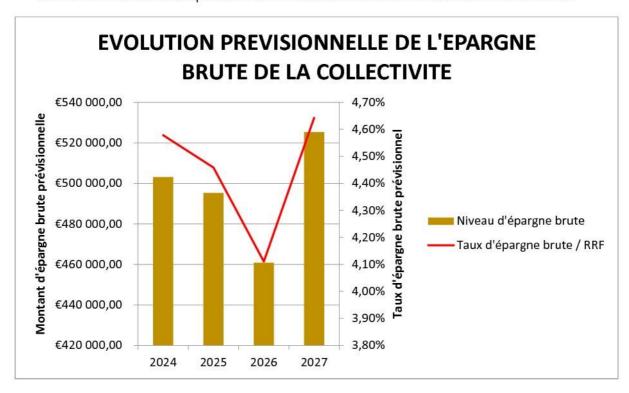
Il sera proposé lors du vote du budget 2024 de procéder à la création de plusieurs AP/CP dont celle pour la rénovation du groupe scolaire Jean Zay.

C / Conclusion de l'Analyse prospective du PPI

Avec pour base de prévision :

- Une progression des charges à caractère général de 1% maximum par an
- un financement moyen des dossiers par 50% de subvention et 50% d'autofinancement et d'emprunt (simulés à 2%) hors la rénovation du groupe scolaire Jean Zay qui serait financé à 60% et l'emprunt.

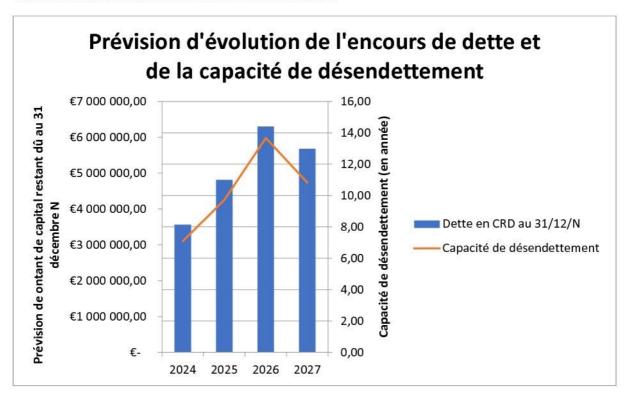
L'analyse prospective du PPI permet d'envisager une année 2027 où l'épargne brute serait stabilisée à environ 525 000 € et où la capacité de désendettement se situerait aux alentours de 10.82 années.



D / Evolution prévisionnelle de l'encours de dette.

Au 31/12/2023, l'encours de dette en capital représente un volume de 2 768 K€.

La réalisation du PPI induirait l'évolution de dette suivante :



A l'instar des analyses présentées dans les précédents rapports d'orientations budgétaires ; l'enjeu est à la maximisation des financements externes de tous les projets et d'utiliser tous les leviers nécessaires pour optimiser le niveau d'épargne brute afin d'être en capacité de réaliser la majeure partie du PPI sans toutefois obérer la santé financière de la structure par un recours trop important à l'emprunt.